



Acceptabilité sociétale de la mort des animaux d'élevage et bien-être animal en abattoir

Félix Jourdan

► To cite this version:

Félix Jourdan. Acceptabilité sociétale de la mort des animaux d'élevage et bien-être animal en abattoir. 25. Rencontres Recherches Ruminants, INRAE; Institut de l'Elevage, Dec 2020, En ligne, France. pp.388-392. hal-03227369

HAL Id: hal-03227369

<https://hal.inrae.fr/hal-03227369>

Submitted on 5 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Acceptabilité sociétale de la mort des animaux d'élevage et bien-être animal en abattoir

JOURDAN F. (1)

(1) INRAE, UMR INNOVATION, Campus La Gaillarde, 2 place Viala, Bat 27, 34060 Montpellier Cedex 02

RESUME

Le XIX^e siècle est marqué par un mouvement général de pacification des mœurs qui implique également la protection animale : construction des premiers abattoirs en périphérie des villes, interdiction des « tueries », apparition des premières organisations et législations de protection des animaux. Un siècle plus tard, ce processus d'« humanisation » de l'abattage se poursuit : les techniques d'étourdissement évoluent puis se généralisent dans la seconde moitié du XX^e siècle, en parallèle du processus d'industrialisation des abattoirs. Cette dynamique d'invisibilisation et de pacification de l'abattage aboutit à un effacement de la mort des animaux d'élevage. Pour autant, les débats sur la question n'ont pas disparu. A l'inverse, ils se sont amplifiés et durcis depuis les années 2000 et la montée en puissance des mouvements animalistes. Sur la base d'une enquête dans une douzaine d'abattoirs et d'un corpus de 58 entretiens réalisés auprès d'acteurs des filières viandes, nous faisons l'hypothèse que l'intérêt croissant pour le bien-être animal s'inscrit dans le prolongement du processus d'effacement de la mort des animaux d'élevage. Il débouche d'un côté sur un verrouillage des abattoirs, de l'autre sur une « intensification » des techniques d'étourdissement, au point de transformer certaines d'entre elles en instrument d'abattage. Ces résultats nous amènent *in fine* à discuter de ce phénomène d'effacement séculaire à l'aune du concept d'anomie.

Social acceptability of the farmed animals' death and animal welfare in slaughterhouses

JOURDAN F. (1)

(1) INRAE, UMR INNOVATION, Campus La Gaillarde, 2 place Viala, Bat 27, 34060 Montpellier Cedex 02

SUMMARY

The 19th century has been marked by a general pacification trend of mores which also involves animal welfare: construction of the first slaughterhouses on city outskirts, prohibition of "wilful animal's slaughter", appearance of the first animal welfare organizations and legislation. A century later, this process of slaughter "humanization" continues: stunning techniques evolved and came into general use in the second half of the 20th century, parallel to the slaughterhouses' industrialization process. This slaughter invisibilization and pacification dynamic leads to a disappearance of farmed animals' death. However, the debates on the issue have not disappeared. Conversely, it has amplified and hardened since the 2000s and the rise in power of the animal rights movements. Based on a survey conducted in a dozen slaughterhouses and a corpus of 58 interviews made with major players in the meat industry, we forecast that the growing interest in animal welfare is an extension of the erasure process on farmed animals' death. It envisions on one hand the slaughterhouses lock, on the other, to an "intensification" of stunning methods, to the point of transforming some of them into slaughtering instruments. These results lead us, in fine, to discuss this secular erasure phenomenon in light of the concept of anomie.

INTRODUCTION

Si la controverse est généralement définie comme la confrontation d'opinions divergentes sur la base d'un échange argumenté, les débats actuels sur les relations hommes-animaux sont aussi, souvent, proches de la dispute, voire du conflit : querelles, altercations, incriminations, invectives, etc. Alors que les différentes formes d'utilisation des animaux à des fins humaines sont passées au crible, tuer des êtres sensibles pour s'en nourrir apparaît aujourd'hui, pour certains, comme particulièrement intolérable. Plutôt que d'expliquer ce durcissement des positions comme la seule conséquence d'un intérêt sociétal croissant pour le bien-être animal, nous proposons d'étudier la possibilité qu'il soit aussi, et peut-être surtout, le résultat d'un processus séculaire d'effacement de la mort des animaux d'élevage. Après avoir retracé ce processus d'effacement (partie 1) et présenté nos méthodes et matériel (partie 2), nous montrerons, à l'appui de nos résultats, que l'intérêt croissant porté au bien-être animal semble prolonger ce processus (partie 3). Enfin, nous discuterons de ce phénomène séculaire à l'aune du concept d'anomie (partie 4).

1. L'EFFACEMENT DE LA MORT DES ANIMAUX D'ELEVAGE

1.1. L'INVISIBILISATION DES LIEUX D'ABATTAGE

L'histoire de l'abattage des animaux d'élevage est caractérisée par des mouvements d'inclusion et d'exclusion de l'espace social. L'historienne Madeleine Ferrières montre qu'après avoir été relégué en périphérie au « temps pré-urbain » (Ferrières, 2001 p.2), l'abattage est réinséré en ville vers le XII^e siècle pour des motifs de sécurité alimentaire. « C'est que toute viande qui arriverait déjà morte sous les murs de la ville est *a priori* suspecte : on soupçonne qu'elle soit morte de *morie*, c'est-à-dire d'une quelconque maladie épizootique » (*Ibid* p.3). Durant plusieurs siècles, l'abattage – alors indissociable de la boucherie – occupe « souvent une place centrale dans la société urbaine médiévale » (Descamps, 2009 p.131). Pour autant, l'idée d'exclure les « tueries » des villes progresse, notamment à Paris (Abad, 1998). La tolérance des citoyens diminue à l'égard des pratiques d'abattage des bouchers qui deviennent trop visibles et incommodantes dans une capitale en voie d'urbanisation et de pacification des mœurs (Aguilhon, 1981 ; Corbin, 1992 ; Leteux, 2013). Les XVIII^e et XIX^e siècles sont en effet marqués par une mutation des sensibilités à l'égard de la manifestation visible de la souffrance et de la mort de certains animaux domestiques. Les premières législations de protection animale apparaissent (à l'instar de la loi Grammont en 1850), de même que les premières sociétés protectrices des animaux dont l'activisme contribue « à bannir de l'espace public les scènes d'exploitation animale impliquant violences, dommages aux corps et mise à mort » (Traïni, 2011 p.26). C'est dans ce

mouvement général de « pacification des mœurs de la protection animale » (Baldin, 2014a p.177) que sont créés cinq abattoirs parisiens au début du XIX^e siècle, débouchant sur « la subdivision définitive de la filière viande entre bouchers-vendeurs et chevillards-écorcheurs » (Descamps, *op cit* p.138). Si l'exil des abattoirs à l'extérieur des villes n'est véritablement effectif que dans la seconde moitié du XX^e siècle, Paula Young Lee montre qu'il constituait déjà un objectif au moment de l'élaboration des plans architecturaux des premiers abattoirs parisiens (Young Lee, 2005). Pendant près d'un siècle, l'abattoir est mis à l'écart des habitations mais reste proche des centres de consommation. Au début des années 1960, dans le cadre des politiques agricoles d'après-guerre, l'Etat encourage à multiplier le nombre d'abattoirs municipaux. L'accroissement des exigences économiques et réglementaires connexe au processus de modernisation entraîne finalement le déclin des abattoirs publics (Muller, 2008). A partir des années 1980, quelques groupes captent les volumes d'abattage et concentrent leur activité dans des usines de plus en plus grandes, établies désormais à proximité des centres de production. Tandis que l'abattoir public était un lieu de rencontre relativement ouvert sur l'extérieur (Delavigne, 2006), l'usine agroalimentaire présente tous les traits d'un complexe industriel impénétrable.

1.2. LA « PACIFICATION » DE L'ABATTAGE

A ce processus de « dépublicisation » (Rémy, 2005 p.104) des abattoirs s'ajoute un phénomène de pacification de l'abattage. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, alors qu'émergent les services d'inspection sanitaire des viandes (Hubscher, 1996), apparaissent dans les premiers traités vétérinaires des réflexions morales sur la manière dont les bouchers abattent les animaux (voir par exemple Baillet, 1876). Dans le prolongement, les techniques d'étourdissement évoluent avec l'apparition au début du XX^e siècle du pistolet d'abattage pour les bovins et de l'étourdissement électrique pour les ovins et les porcs (Baldin 2014b). Les procédés d'étourdissement sont rendus obligatoires en 1964 et se généralisent durant la seconde moitié du XX^e siècle, en parallèle du processus d'industrialisation des abattoirs. L'abattoir d'après-guerre est ainsi le théâtre d'une double-évolution. D'un côté, le nombre d'animaux à tuer s'accroît et les méthodes industrielles remplacent celles de l'artisanat-boucher. De l'autre, on cherche à « humaniser l'abattage », c'est-à-dire à mettre l'animal à mort « sans qu'il s'en rende compte et sans qu'il souffre » (Avril, 1967 p.49). Antithèse de la « tuerie » bouchère, « désormais, l'abattage doit être industriel, c'est-à-dire massif et anonyme ; il doit être non-violent, idéalement : indolore, il doit être invisible, idéalement : inexistant. Il doit être comme n'étant pas » (Vialles, 1987 p.22). Pour l'anthropologue Noémie Vialles, ce double mouvement d'humanisation-industrialisation tend en effet à refouler la mort animale derrière l'organisation industrielle du travail et la maîtrise technique de l'abattage. Ce qu'elle décrit comme un escamotage des « signes séculaires de la mort des bêtes » (*Ibid* p.20) s'opère par l'émiettement de l'abattage en une succession d'opérations, la planification rationnelle des activités, le perfectionnement technique des procédés d'abattage ou encore l'euphémisation du vocabulaire employé. De cette façon, « la logique de l'abattage industriel satisfait à la fois les exigences technico-économiques propres à cette industrie et celles de la sensibilité moderne » (*Ibid* p.71). La mise à mort apparaît pacifiée et maîtrisée, faisant disparaître la part de violence inhérente au « face-à-face avec l'animal » (Rémy, 2003 p.62) sous un ensemble de dispositifs techniques et de procédures normalisées.

Pour autant, ce processus n'a pas conduit à lever les débats sur la mise à mort des animaux. Au contraire, ils se sont progressivement intensifiés avec l'ascension des mouvements

« animalistes » (Celka, 2012). On en distingue communément deux manifestations : la première est qualifiée de « réformiste », elle correspond aux organisations qui cherchent à améliorer les conditions d'utilisation des animaux d'élevage ; la seconde est dite « abolitionniste », elle comprend les associations qui luttent pour mettre fin à l'exploitation des animaux, incluant généralement l'abandon du régime carné et, plus largement, de toute relation de travail avec les animaux (Mouret, 2016 ; Porcher, 2014). Depuis les années 1990-2000, le lobbying mené par les associations réformistes (Fabre, 1999) et la montée en puissance des associations abolitionnistes ont contribué à faire du bien-être animal une thématique prioritaire, tant au niveau scientifique que politique. Cette ascension s'est notamment traduite par des évolutions réglementaires à l'instar, en abattoir, du règlement CE de protection animale n°1099/2009 (Hochereau & Jourdan, 2015). Il s'agira, après un point méthodologique, de présenter puis discuter des effets de l'intérêt croissant pour le bien-être animal en abattoir au regard du processus d'effacement de la mise à mort des animaux d'élevage.

2. MATERIEL ET METHODES

Cette communication s'appuie sur des enquêtes menées entre mai 2018 et juin 2020 dans le cadre de notre thèse de doctorat en sociologie. Le corpus mobilisé ici comprend :

- des observations réalisées dans neuf abattoirs d'animaux de boucherie (dont sept abattoirs « de proximité » et deux grands abattoirs commerciaux)¹ et trois abattoirs de volailles (un de petite taille, un de taille intermédiaire et un de grande taille)². Pour chaque abattoir, nos carnets de terrain comprennent des schémas de la zone d'abattage (architecture du lieu, matériel utilisé, emplacement et nombre de travailleurs...), des descriptifs du travail d'abattage observé (distribution des tâches et des rôles, interactions entre les acteurs, etc.) et des notes générales sur le déroulement de la visite (échanges avec la direction et les travailleurs, configuration générale des lieux, etc.).
- 58 entretiens conduits auprès de différents acteurs impliqués dans les activités d'abattage (figure 1 et figure 2) : des directeurs et responsables d'abattoir, des membres de services vétérinaires (administration, vétérinaires d'abattoir, chefs de service en DD(CS)PP), des associations de protection animale (ONG BEA), des fabricants et distributeurs de matériel d'abattoir (équipementiers), des consultants spécialisés sur les aspects techniques et économiques et/ou sur la protection animale en abattoir, des représentants des interprofessions des filières avicole et bovine, des membres d'instituts techniques et des scientifiques spécialisés sur les questions de bien-être animal.

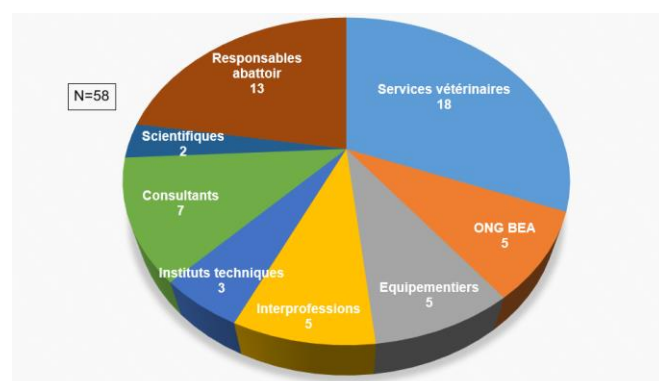


Figure 1 : distribution des entretiens (en valeur) par type d'acteurs

¹ Pour une typologie des abattoirs de bovins, se référer à Jourdan et Hochereau, 2019 p.4.

² Pour une typologie des abattoirs de volaille, se référer à CNA, 2019 p.25.

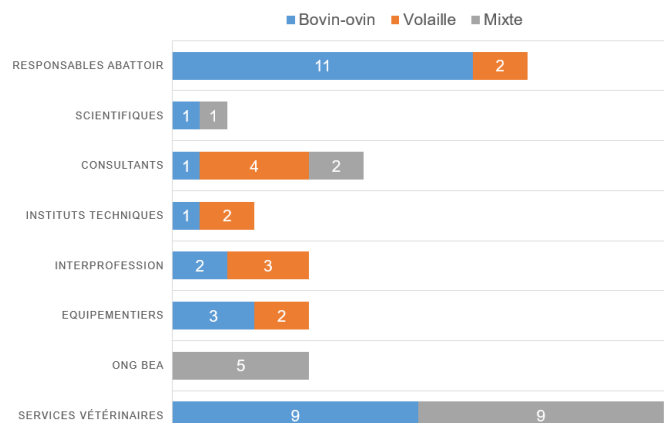


Figure 2 : distribution des entretiens (en valeur) par filière

D'une manière générale, les grilles d'entretien se déclinent selon les thèmes suivants : parcours de l'interviewé et présentation du travail réalisé, impact des normes et des réglementations de protection animale sur le travail d'abattage, perception de l'intérêt croissant pour le bien-être animal. Ces thèmes constituent le tronc commun des entretiens à partir duquel des ajustements ont été réalisés en fonction du poste occupé par la personne interrogée.

3. RESULTATS

3.1. UN VERROUILLAGE DES ABATTOIRS

Parmi les acteurs rencontrés, la plupart des professionnels de la filière (responsables d'abattoir, interprofessionnels, etc.) et des membres des services vétérinaires déplorent une déconnexion entre les citoyens et les lieux d'abattage, qu'ils imputent aux processus d'urbanisation et de déurbanisation. En particulier, ils évoquent un refus manifeste chez les consommateurs de se confronter à la mort animale sans pour autant envisager de changer leurs habitudes de consommation.

« Aujourd'hui on n'a plus que 2% de la population qui est proche du monde agricole, donc les gens n'achètent plus un animal, ils achètent un produit, ils achètent de la viande. Donc il y a un tel décalage entre élever des animaux, les tuer pour les manger, qu'aujourd'hui à partir du moment où on tue un animal ce serait mal. Et on veut continuer à manger de la viande... » (Interprofessionnel filière avicole)

« Il y a ne serait-ce que 30 ans on était tous d'origine rurale, on avait un cousin, un grand-père, qui était à la ferme. Actuellement on est devenus une population de citadins. Je pense que les relations avec les animaux ont changé aussi avec cette évolution-là. Il ne semblait pas anormal, il semblait même normal à quelqu'un qui a vécu dans une ferme d'égorger un lapin ou de couper la tête à un canard. Maintenant je pense qu'il y a pas mal de gens qui seraient choqués par cette manière de faire » (Vétérinaire d'abattoir n°1).

« Il y a tout un pan qui me pose souci maintenant que je m'occupe d'abattoirs, c'est que les gens ne veulent pas voir l'abattage. Mais ils ne veulent pas, les gens ne veulent pas voir l'abattoir, ils ne veulent pas savoir ce que c'est qu'un abattoir. Je teste auprès de tous les gens que je croise, "si vous voulez je peux vous montrer des vidéos, je peux vous en parler, je peux vous faire visiter". La réponse est toujours non, il y a vraiment une volonté de ne pas voir l'abattoir, et ça je trouve ça embêtant, je trouve ça très clairement embêtant » (ISPV, chef de service en DDPP).

Ce sentiment de dénégaration sociétale de la mort animale amène les entreprises d'abattage à un mutisme sur la

question. Leur communication repose le plus souvent sur des dispositifs de valorisation de l'amont (l'élevage) et de l'aval (la viande) mais elle laisse les questions liées à la mort animale dans une sorte de zone grise à partir de laquelle s'élabore notamment la communication des associations abolitionnistes.

« On aurait beaucoup de choses positives à mettre en avant, si tant est que le consommateur puisse admettre que ce soit positif quand on parle d'un abattoir. Après il faut admettre qu'à un moment donné on donne la mort, et aujourd'hui j'ai l'impression que vraiment le consommateur ne veut plus, ne veut pas voir ça réellement. Donc partant de ce postulat qu'est-ce qu'on va pouvoir montrer de positif d'un abattoir ? » (Responsable qualité, grand abattoir d'animaux de boucherie). Ne sachant pas comment ni sur quoi communiquer, les professionnels ont tendance à se murer et fermer davantage leurs abattoirs pour éviter toute intrusion et tout risque de vidéo compromettante. Car au-delà d'éventuels films mettant en scène des mauvaises pratiques, c'est l'image de la mort animale, quelle qu'elle soit, qui est susceptible de provoquer un choc.

« C'est sûr que n'importe qui n'ayant jamais vu un animal en abattoir avec du sang...on mange de la viande, il faut s'attendre à ce qu'il soit abattu. Pour manger un œuf il faut le casser, l'animal c'est la même chose » (Vétérinaire d'abattoir n°2).

« Je ne pense pas que [les gens] soient prêts à voir ça (...) parce que ça les renvoie à leur propre...à notre propre condition. Et puis ça renvoie au fait que pour manger de la viande ben faut faire ça, faut tuer ces animaux, et c'est dur. (...) Nous on n'est pas favorables à ce que ces vidéos soient visibles de gens qui ne sont pas avertis, qui ne savent pas comment ça se passe » (représentant d'ONG de BEA).

De manière générale, les acteurs considèrent qu'il serait contreproductif de redonner une certaine visibilité à l'abattage. A la place, un nombre croissant de professionnels s'engage dans des démarches commerciales et d'assurance qualité autour du bien-être animal. Si certaines grandes entreprises de la restauration hors domicile (RHD) imposent à leurs fournisseurs des exigences en la matière depuis plus de 10 ans³, la plupart des enseignes de la grande-distribution a rejoint le mouvement plus récemment. Certaines élaborent leurs propres grilles de contrôle (validées en amont par des ONG de BEA) et mandatent des cabinets de consulting pour réaliser des audits chez leurs fournisseurs. D'autres proposent aux consommateurs des produits « *welfare-friendly* » à l'instar de l'« étiquette bien-être animal » lancée en 2018 par Casino aux côtés de trois ONG⁴. Enfin, les interprofessions développent elles-aussi des dispositifs d'évaluation de la protection animale dans le but de faire évoluer les pratiques et garantir la conformité des abattoirs aux réglementations en vigueur⁵.

« On ne peut pas tout montrer, la mort ça ne se montre pas, franchement c'est pas un truc qu'on fera accepter aux gens. Notre société la refuse pour les humains, la refuse pour les animaux. Par contre expliquer qu'on le fait le mieux possible, c'est là où les processus d'autocontrôle et de mesure par des audits peuvent être importants. (...) Mais ça ne va pas être de montrer des images de saignées, personne n'a envie de voir ça » (Interprofessionnel filière bovine).

En résumé, deux mouvements découlent de l'intérêt croissant pour le bien-être animal et des controverses autour de l'abattage : un verrouillage des abattoirs et une multiplication des dispositifs commerciaux et/ou d'assurance qualité.

³ C'est notamment le cas de McDonald's qui impose par le biais de ses fournisseurs des grilles de contrôle et des audits sur la protection animale. Pour les bovins par exemple, les abattoirs doivent respecter un ensemble de critères depuis le déchargement jusqu'à la mort des animaux (pourcentage d'utilisation de l'aiguillon électrique, nombre de

chutes et de glissades, délai entre étourdissement et saignée, nombre de double assommage, etc.).

⁴ www.etiquetebienetreanimal.fr. Consulté le 29/06/2020.

⁵ <https://www.interbev.fr/ressource/grille-devaluation-de-la-protection-animale-a-labattoir/>. Consulté le 29/06/2020.

3.2. DES « STUN-METHODS » AUX « STUN-TO-KILL METHODS » OU L'INTENSIFICATION⁶ DES TECHNIQUES D'ÉTOURDISSEMENT

L'intérêt croissant pour le bien-être animal a aussi eu des conséquences en abattoir du point de vue des techniques d'abattage utilisées. Le règlement CE de protection animale n°1099/2009, entré en application en 2013, a inséré plusieurs nouveautés dans la manière d'encadrer la mise à mort des animaux d'élevage (Jourdan et Hochereau, 2019). Notamment, il associe une obligation de moyens et de résultats en matière de protection animale. Concernant l'étourdissement, le règlement dresse d'un côté une liste de méthodes autorisées avec un ensemble de prescriptions sur la façon de les utiliser (obligation de moyens) et exige de l'autre d'en contrôler l'efficacité en évaluant l'état de conscience et de sensibilité des animaux (obligation de résultat).

Dans le cas de la volaille, le système le plus répandu consiste à immerger dans un bac d'eau plusieurs volailles simultanément et à leur délivrer une décharge électrique. Avant le règlement n°1099/2009, le paramétrage de la machine se faisait en fonction de valeurs définies localement par le professionnel. Depuis, il se fait selon des valeurs minimales de fréquence et d'intensité fixées par le règlement en fonction des espèces abattues. Plusieurs consultants, interprofessionnels et abatteurs avicoles rencontrés nous ont alors signalé des changements liés à la détermination de ces paramètres minimaux.

« On nous a imposé une intensité minimum de 100mA. A cette intensité-là, nos poulets prennent un tel choc quand ils arrivent à l'électronarcose que d'une part ils se contractent et ils ont un hémotome au niveau des ailes la plupart du temps, et qu'ensuite c'est tellement violent comme choc que ça arrête le cœur » (Directeur, petit abattoir).

« Aujourd'hui on a une approche de plus en plus fréquente d'electro-killing, qui est un tort pour la qualité des produits. On va arriver à l'electro-killing et non pas à l'electro-stunning, c'est à dire je tue par électricité et non pas je narcose par électricité » (Consultant, filière avicole).

« Les critères de jugement d'une bonne anesthésie ont changé, c'est à dire qu'il y a quatre ou cinq ans on estimait qu'une volaille était bien anesthésiée (...) quand le poulet ou le canard était à peu près inconscient, on voyait qu'il était un peu en dilettante, ça passait. Aujourd'hui non, il ne faut pas qu'il bouge du tout (...) et ça c'est nouveau. Donc ce qu'il se passe en fait dans la réalité c'est que les bêtes elles ne sont pas anesthésiées, il y a une bonne partie des bêtes qui sont zigouillées » (Equipementier, filière avicole).

Ce passage d'une « stun method » à une « stun-to-kill method » s'observe également dans les quelques abattoirs de volailles qui se sont dotés d'un système d'étourdissement par mélanges gazeux (appelé aussi « étourdissement par atmosphère contrôlée »). Le procédé provoque là-aussi une fibrillation ou un arrêt cardiaque aux animaux mais, cette fois, de façon systématique, rendant impossible tout retour de conscience et de sensibilité.

Un phénomène similaire s'observe sur plusieurs chaînes ovines que nous avons visitées. Avant 2013, la technique la plus courante consistait à appliquer des électrodes sur les tempes des animaux, générant un étourdissement exclusivement crânien. Constatant certaines défaillances du système, plusieurs abatteurs sont passés d'une « électronarcose 2 points » à une « électronarcose 3 points » (étourdissement de la tête à la queue), pouvant là encore entraîner une fibrillation ou un arrêt cardiaque aux animaux.

Côté bovins, aucune technique ayant des effets équivalents ne s'est développée ; néanmoins, on observe aussi certaines évolutions. La pratique la plus courante consiste à étourdir les animaux au pistolet à tige perforante. Si, historiquement, cet étourdissement se fait « à la volée » (c'est-à-dire sans que la

tête de l'animal ne soit immobilisée), on note une tendance dans plusieurs abattoirs à coupler l'utilisation du pistolet à une contention du crâne (voire du corps) de l'animal. Ce faisant, le tir de l'opérateur gagne en précision et les risques d'échec liés à la volatilité du geste diminuent. Cette tendance atteint son point d'orgue avec le prototype de box d'étourdissement développé par le Pôle viandes locales (Bourganeuf). Unique en France, le box fonctionne avec un système de reconnaissance faciale qui « permet de localiser le point précis et parfait pour un étourdissement efficace et rapide » et un bras robotisé qui vient se poser automatiquement sur le point d'impact pour assurer « une anesthésie totale (sans reprise de conscience) »⁷.

En résumé, l'importance accordée à l'application des règles de protection animale en abattoir se traduit par une tendance globale à « intensifier » (c'est-à-dire à porter à un plus haut niveau d'efficacité) les techniques d'étourdissement de façon à supprimer tout risque de douleur pour les animaux, au point d'entraîner un changement de fonction pour certaines d'entre elles. Alors qu'elles étaient initialement destinées à rendre temporairement inconscients les animaux, ces techniques deviennent autant des outils d'étourdissement que de mise à mort.

4. DISCUSSION

Les résultats présentés ci-dessus montrent que le mouvement général d'amélioration du bien-être animal en abattoir tend à poursuivre le processus séculaire d'effacement de la mort des animaux ; d'une part parce qu'il participe du verrouillage des abattoirs, d'autre part parce qu'il poursuit, en intensifiant les techniques d'étourdissement, la recherche d'une mise à mort débarrassée de toute forme de violence et de souffrance. Si ce processus d'effacement touche la société dans son ensemble (jusqu'au sein de l'abattoir), il introduit toutefois un décalage entre les travailleurs d'abattoir, confrontés quotidiennement à la mort des animaux, et le reste de la population. Dans ce contexte, la diffusion régulière d'images d'abattage ne peut provoquer qu'un violent choc émotionnel au sein de la société, en témoignant les réactions accompagnant chacune des vidéos diffusées par l'association L214. Il est probable qu'au-delà de l'indignation suscitée par les actes de maltraitance, c'est la réinsertion brutale du spectacle de l'abattage dans l'espace public qui bouleverse profondément les citoyens. Car, nous l'avons évoqué, même lorsqu'un abattage est réalisé en minimisant la souffrance animale, il reste potentiellement « inmontrable » (Porcher, 2000) à un public non-averti. C'est donc autant l'idée de donner la mort que de la « voir en face » (Givre et al., 2019) qui paraît poser fondamentalement problème.

Ce décalage place les abatteurs face à une injonction contradictoire : on exige d'eux qu'ils soient transparents sur leurs pratiques alors même que la société paraît incapable d'assumer la mort des animaux. Cela explique pourquoi les abattoirs se replient sur eux-mêmes et répondent aux attentes sociétales par un ensemble de dispositifs de bonnes pratiques et de contrôles de la protection animale. Pour autant, comment évaluer la pertinence de ces dispositifs ? Est-on certains qu'ils répondent efficacement à la demande de bien-être animal ? Par ailleurs, comment caractériser et comprendre cette demande ? Traduit-elle un intérêt croissant pour la « cause animale » ou une répugnance pour la mort des animaux ? Il y a plus de 30 ans, Noémie Vialles pointait les attitudes paradoxales de consommation dont nous faisons preuve, de sorte que « nous valorisons particulièrement la viande (...) mais simultanément nous nous détournons avec dégoût de la mort des bêtes » (Vialles, 1995 p.336).

Les difficultés que nous éprouvons à nous confronter à la « réalité crue » (Delavigne et al., 2000) des images d'abattage

⁶ Le terme d'intensification est défini dans cette communication comme l'action visant à « rendre plus intense, [à] porter à un plus haut degré de rendement, d'efficacité » (définition Larousse).

⁷ Hélène Abalo, « Bien-être animal : le "Pôle viandes locales" de Bourganeuf (Creuse) se dote d'un prototype de box d'abattage. France 3 régions. 27/02/2019. Consulté le 29/06/2020.

n'indiquent-elles pas un trouble d'ordre culturel dans le rapport à la mort des animaux et, potentiellement, à la mort en général ? En effet, les symptômes que nous observons ici (à savoir le refoulement et l'effacement de la mort des animaux) ne semblent pas très différents de ceux observés par nombre de sociologues et d'anthropologues dans le rapport à la mort humaine (voir par exemple Ariès, 1977 ; Morin, 1970 ; Thomas, 1975). Nous faisons alors l'hypothèse que l'occultation qui caractérise le déni contemporain de la mort en général, et de celle des animaux en particulier (Afeissa, 2016 ; Burgat, 2000), a plongé la plupart d'entre nous dans une situation d'anomie. Pour le sociologue Raymond Boudon, l'anomie « caractérise la situation où se trouvent les individus lorsque les règles sociales qui guident leurs conduites et leurs aspirations perdent leur pouvoir, sont incompatibles entre elles ou lorsque, minées par les changements sociaux, elles doivent céder la place à d'autres »⁸. C'est bien de cela qu'il s'agit concernant la mort animale : son apparition dans l'espace public provoque un désordre social (le terme anomie vient du grec *anomia* qui signifie « absence d'ordre ») caractérisé par des conduites et des aspirations antagoniques et particulièrement conflictuelles. Si, comme le soutient Louis-Vincent Thomas, « un désordre prévu ou maîtrisé symboliquement cesse d'être vécu ou pensé comme désordre » (Thomas, 1975 p.442), il y a lieu de penser que nous faisons face, malgré la construction d'un appareillage technique et scientifique **autour** de la mort des animaux, à une défaillance dans l'élaboration d'un appareillage culturel **sur** la mort des animaux. Dès lors, les réponses techniques et scientifiques ne font que contourner le problème et mènent à un processus d'effacement sans fin. Au point d'arriver, comme l'a imaginé un étudiant anglais, à créer des animaux débarrassés de leur cortex cérébral pour les préserver des souffrances⁹ ou à substituer la consommation de viande par des produits *in-vitro* (Porcher, 2010). Si les filières viandes veulent endiguer le processus de dénégation de la mort animale et sa délégation morale à un petit nombre de travailleurs, il paraît urgent de repenser les conditions d'une responsabilité collective de l'abattage des animaux. Ce travail permettrait en outre de réarticuler les différentes étapes du parcours des animaux. L'étude récente des controverses sur l'élevage montre que de plus en plus de citoyens sont sensibles aux conditions de vie des animaux et, à ce titre, envisagent de diminuer leur consommation de produits carnés et réorienter leurs pratiques d'achat vers une viande « bonne à penser » (Delanoue et al., 2018). En ce sens, les projets d'abattoir « alternatifs »¹⁰ peuvent servir de lieux d'expérimentation dans la mesure où ils reposent sur une certaine proximité entre les éleveurs, les abatteurs et, potentiellement, les consommateurs.

CONCLUSION

Nous avons montré dans cette communication que l'effacement de la mort des animaux d'élevage s'est opérée 1° par la progressive mise à l'écart de l'abattage de l'espace public et 2° par sa pacification via le double mouvement d'humanisation-industrialisation de la production. A l'appui des résultats de nos enquêtes, nous avons ensuite mis en évidence que l'intérêt croissant pour le bien-être animal s'inscrit dans la continuité de ce processus. D'une part il aboutit à renforcer le verrouillage des abattoirs ; d'autre part il mène à une intensification des techniques d'étourdissement (au point de transformer certaines d'entre elles en instruments de mise à mort). Enfin, nous avons émis l'hypothèse que ce processus d'invisibilisation et de pacification de l'abattage – qui est potentiellement sans fin – masque vraisemblablement

un phénomène d'anomie dans le rapport à la mort animale ; lequel ne peut être enrayé, à notre sens, que par la reconstruction d'une responsabilité collective de l'abattage des animaux d'élevage.

- Abad R., 1998.** Histoire, économie & société, 17/4, 649-676.
Afeissa H.S., 2016. Presses Universitaires de France, 85-93.
Agulhon M., 1981. Romantisme, 11/31, 81-110.
Ariès P., 1977. L'homme devant la mort, éditions du Seuil, Paris.
Avril F., 1967. L'abattage humanitaire des animaux de boucherie, Thèse pour doctorat vétérinaire, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort.
Baillet L., 1876. Traité de l'inspection des viandes de boucherie, P. Asselin, Paris.
Baldin D., 2014a. Histoire des animaux domestiques, éditions du Seuil, Paris.
Baldin D., 2014b. Revue d'histoire, 53-68.
Burgat F., 2000. Etudes sur la mort, 17-28.
Celka M., 2012. L'animalisme. Enquête sociologique sur une idéologie et une pratique contemporaines des relations homme/animal, Université Montpellier III Paul Valéry.
CNA (Conseil National de l'Alimentation), 2019. Recommandations du comité national d'éthique des abattoirs, avis n°82.
Corbin A., 1991. Le temps, le désir et l'horreur : essais sur le dix-neuvième siècle, Flammarion.
Delanoue E., Dockes A.C., Chouteau A., Roguet C., Philibert A., 2018. INRA Prod.Anim. 31(1), 51-68.
Delavigne A-E., Martin A.M., Maury C., Muller S., 2000. Ruralia, 1-7.
Delavigne A-E., 2006. Ruralia, 1-13.
Descamps B., 2009. Histoire urbaine 24/1, 123-138
Fabre A., 1999. In OUEDRAOGO A. & LE NEINDRE P. (Editor), L'homme et l'animal : un débat de société, INRA-QUAE, 63-85.
Ferrières M., 2001. Siècles, 1-9
Givre O., Franck A., Gardin J., 2019. Frontières, 30/2.
Hochereau F., Jourdan F., 2015. Synthèse du rapport : abattage et bien-être animal. INRA-ANSES, 1-43.
Hubscher R., 1996. Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine, 43/4, 686-708.
Jourdan F., Hochereau F., 2019. Anthropology of food, 1-21.
Leteux S., 2013. Bulletin de la société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France, 1-18.
Mouret S., 2016. Pour, 231/3, 101-107.
Morin E., 1970. L'homme et la mort, éditions du Seuil, Paris.
Muller S., 2008. A l'abattoir : Travail et relations professionnelles face au risque sanitaire, Maison des Sciences de l'Homme, Paris.
Porcher J., 2000. L'abattage des animaux : in-montrable ? Bergerie Nationale de Rambouillet.
Porcher J., 2010. La Revue Politique et Parlementaire, 97-104.
Porcher J., 2014. Vivre avec les animaux. Une utopie pour le XXI^e siècle, La Découverte, Paris.
Rémy C., 2003. Politix, 16/64, 51-73.
Rémy C., 2005. Déviance et Société, 29/2, 103-112.
Thomas L.V., 1975. Anthropologie de la mort, Payot, Paris.
Traïni C., 2011. La cause animale, Presses Universitaires de France, Paris.
Vialles N. 1987. Le sang et la chair : les abattoirs du pays de l'Adour, Maison des Sciences de l'Homme, Paris.
Vialles N. 1995. French Cultural Studies, 6/18, 335-350.
Young Lee P., 2005. Food and History, 3/2, 7-25.

⁸ Raymond Boudon, « Anomie », *Encyclopedia Universalis* [en ligne], consulté le 29/06/2020.

⁹ « Le cauchemar ou le rêve d'un poulet élevé à la Matrix, www.gurumed.org, 16/02/2012, consulté le 29/06/2020.

¹⁰ Voir par exemple les démarches d'abattage de proximité promues par l'association « Quand l'abattoir vient à la ferme » et la Confédération Paysanne.